divers endroits, aider les travailleurs à exploiter au maximum leurs talents en leur donnant des conseils ou en les dirigeant vers des cours de perfectionnement ou de recyclage; aider les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés et à assurer la planification à long terme de leurs effectifs en leur fournissant des informations à jour sur les occupations et sur le marché du travail; aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter aux transformations technologiques en collaborant avec eux à des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre; organiser des services d'accueil, d'installation et de placement à l'intention des immigrants; et s'occuper des documents des voyageurs internationaux et assurer l'application, au Canada, de la Loi et du Règlement sur l'immigration, notamment en fournissant les aménagements nécessaires à l'étude des demandes soumises par des Canadiens qui désirent parrainer ou désigner des personnes apparentées.

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1973, les Centres de Main-d'œuvre du Canada ont aide plus d'un million de personnes, sans compter les travailleurs occasionnels, à trouver un emploi permanent, et ils ont orienté 2.4 millions d'autres clients vers des cours à temps plein ou à temps partiel dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada. Au cours de la même période, 18,000 clients ont été dirigés vers des programmes fédéraux-provinciaux de réadaptation (qui depuis le 1er avril 1973 relévent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social), et 74,218 travailleurs et personnes en formation ont reçu des indemnités de déménagement et de transport dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada.

La Division de la main-d'œuvre administre des programmes et des services de placement par l'entremise des Centres de Main-d'œuvre du Canada. La Direction des services aux employeurs s'occupe de la demande sur le marché du travail, fournissant des lignes directrices quant au développement et à l'utilisation des services de placement à l'intention des employeurs ainsi que de l'information spécialisée sur les besoins de l'industrie. Elle dirige les activités du Service consultatif de la main-d'œuvre du Canada, dont le rôle est d'aider les industries qui doivent réorganiser leurs effectifs en raison des transformations technologiques. Elle est également chargée du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, créé dans le but de faciliter le déplacement des travailleurs vers des secteurs offrant des possibilités d'emploi. La Direction de l'utilisation de la main-d'œuvre s'occupe de l'offre sur le marché du travail. Elle formule des politiques et des directives devant servir à l'orientation des travailleurs et élabore des tests d'aptitude et de compétence utilisés par les conseillers des Centres de Main-d'œuvre du Canada. La Direction assure également l'administration des programmes visant à aider les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants en quête d'un emploi d'été. La Direction de la formation de la main-d'œuvre dirige des programmes destinés à aider les travailleurs adultes défavorisés, sous-employes ou en chômage à se perfectionner. Des cours de formation sont achetés à des écoles provinciales ou privées ou obtenus par des contrats avec des employeurs, et les participants touchent un salaire ou recoivent des allocations de formation. La Direction des programmes spéciaux coordonne l'application de tous les programmes et services de main-d'œuvre à l'intention des chômeurs défavorisés.

En 1973-74, le gouvernement fédéral a poursuivi l'exécution de son plan spécial relatif à l'emploi inauguré en octobre 1971 dans le but d'atténuer le chômage saisonnier tout en relevant le niveau de compétence des travailleurs et en contribuant à l'amélioration de la communauté et à l'essor économique. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est chargé de deux éléments du plan: le Programme des initiatives locales, qui en 1972-73 a donné lieu à la création de 88,799 emplois dans le cadre de 5,817 projets communautaires élaborés, organisés et dirigés par de simples citoyens et financés par le ministère, et le Programme de formation en cours d'emploi de la main-d'œuvre du Canada. L'élément formation dans l'industrie, de même que la formation en cours d'emploi destinée à combler les inadéquations professionnelles et à aider les travailleurs défavorisés, a permis à 47,000

personnes d'acquérir une compétence professionnelle utile.

Une Direction de la création d'emplois a été établie de façon permanente au sein de la Division de la main-d'œuvre à l'automne de 1973. Un petit groupe de fonctionnaires permanents dirige, à partir du bureau central, les activités de bureaux régionaux décentralisés organisés au niveau provincial. Les programmes qui relèvent actuellement de la Direction sont le Programme des initiatives locales (PIL), le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) et le Programme Perspectives-Jeunesse (PJ).